



Culture

mutualisation des structures

une politique régionale pour les territoires

un nouveau soutien aux festivals

La politique culturelle s'appuie sur la mutualisation de moyens au sein de deux nouvelles structures pour la musique et le patrimoine. Elle porte aussi sur une "régionalisation" de la culture (relais culturel, lien avec les collectivités) et un nouveau type de soutien aux festivals.

Renforcer les missions des structures régionales pour la musique, le patrimoine et le spectacle vivant

Suite à un audit, il est apparu que la région aidait des structures qui s'éparpillaient dans leurs missions. Elle a donc lancé un regroupement dans le domaine de la musique (Musique en Normandie + Archipels = le FAR) et du patrimoine (ARCISS, CRECET, Ndie Patrimoine) avec la création d'un EPCC¹.

Faire de la culture un levier pour le développement durable des territoires

La région a poursuivi le développement des cinq relais culturels qu'elle a créé sur son territoire. En plus, une nouvelle politique de contractualisation avec des intercommunalités se met en place autour de la Culture.

Un nouveau soutien aux festivals

Au-delà des premières mesures (prêt de gobelets écopup), la Région a élaboré une charte d'éco-citoyenneté pour les festivals bas-normands. La subvention que le Conseil régional leur verse est quant à elle discutée au sein d'une commission festival composée notamment de responsables de festivals.

1 : EPCC : Etablissement Public de Coopération Culturelle qui regroupe des collectivités ou autres acteurs publics (ici par exemple, la Région et l'Etat)

qui

Pascale CAUCHY



Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine. Maire-adjointe de 2008 à 2010 puis conseillère municipale de Caen de 2010 à 2014.

En chiffres

Depuis 2003, la Région a soutenu plus de 200 formations culturelles, 25 salles (musiques, danse, etc.) et une centaine de festivals. Le budget Culture est d'environ 22 millions en 2013. En Basse-Normandie 7500 actifs travaillent dans le domaine culturel employés par plus de 2500 établissements.

..... dans le détail

1. Renforcer les missions des structures régionales pour la musique, le patrimoine et le spectacle vivant

En 2010, fin de l'étude sur les modalités de travail avec les 13 structures importantes du monde culturel. Il en est ressorti un éparpillement des ressources et des moyens limitant l'efficacité de l'action au vu des finances publiques engagées. Pascale Cauchy a mené en concertation avec les collectivités, la Drac et les acteurs concernés plusieurs axes de travail pour que ces structures soient d'avantages reconnues comme animatrices de réseau de professionnels apportant ressources, formation et accompagnement aux artistes pour la création et la diffusion ainsi qu'aux collectivités pour la mise en place d'actions culturelles pour tous.

L'agence régionale de musique, le FAR, est ainsi le fruit du rassemblement de "musiques en Normandie" et d'"Archipels". En les regroupant, la Région permet de mutualiser les moyens et d'en accroître l'efficacité, par plus de lisibilité notamment. Cette fusion ne s'est pas faite rapidement, Pascale Cauchy a pris le temps de mener à bien le projet. Aujourd'hui le FAR a comme mission de mettre en relation les différentes actions menées dans le domaine de la musique et de soutenir celles et ceux qui diversifient l'art et la culture.

Sur ce même modèle, il a été mené une autre opération avec la création d'un EPCC sur le Patrimoine. Il s'agit de regrouper 3 associations : le CRECET, ARCISS et Normandie Patrimoine dans un établissement public regroupant la Région et l'Etat. L'objectif de cet EPCC est de développer les actions de découverte, de valorisation, d'appropriation par tous, du patrimoine matériel et immatériel de notre Région.

perspectives

Le rééquilibrage de certaines subventions importantes n'a pas pu être mené à son terme. C'est pourtant une nécessité pour mieux et plus soutenir un secteur indépendant qui souffre dans cette période de rigueur budgétaire. La réforme territoriale doit aussi être regardée de près, la compétence culture est aujourd'hui partagée entre tous les échelons et il nous semble que la responsabilité politique d'une région est de

2. Faire de la culture un levier pour le développement durable des territoires

Initiée dans le précédent mandat, l'installation de 5 relais culturels a permis de mailler le territoire pour une politique vraiment régionale de la culture. Il s'agit pour ces 5 lieux gérés et/ou portés par des structures locales de favoriser la résidence d'artistes et la rencontre avec leur public. Thématiques, ils accueillent 5 à 10 projets culturels chacun par an. Les relais culturels se situent à Tessy-sur-Vire, Flers, Falaise, Argentan et dans le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.

Pour un développement durable des territoires par la culture, Pascale Cauchy impulse une nouvelle politique de contractualisation avec des communautés de communes autour d'un projet culturel. Cette expérimentation rurale sert notamment à penser un projet culturel dans des territoires ruraux comme axe fort de leur Agenda 21.

3. Un soutien nouveau aux festivals

La région soutient chaque année près de 110 festivals sur son territoire. Maillon important de diffusion culturelle et de développement local, la région proposait déjà un soutien à l'organisation durable de ces événements (prêt de éco-cup, etc.). Pour aller plus loin, il a été voté une charte d'éco-citoyenneté pour que les événements culturels intègrent dans leur organisation, mais aussi dans leur projet ou leur programmation, des critères du développement durable. Cela s'est fait en concertation avec les acteurs régionaux, comme le versement des subventions qui passe maintenant au travers d'une commission consultative des festivals composée de représentants de festivals, de la Région et des structures régionales.

permettre aux territoires, par l'accompagnement humain et financier, d'être acteurs des projets qu'ils développent. Pour cela, des évolutions législatives sont attendues pour que la Culture devienne une compétence obligatoire pour les intercommunalités et que la Région inscrive dans ses contrats territoriaux l'exigence d'un projet culturel.